

entre lesquels passait la route, seraient couronnés par un lion colossal, emblème de la ville, l'artiste donna aux deux lions une attitude fière mais paisible. Les queues traînant à terre s'enroulaient autour de leurs pieds. Cette disposition fut considérée comme un outrage à la bravoure des citoyens. (Nous voulons qu'ils aient la queue en trompette, s'écriaient quelques mécontents!). Il fallut du temps et beaucoup d'explications pour les calmer.

Deux statues, la Renommée et la Victoire furent élevées à l'entrée du pont Saint-Clair. On l'accusa d'avoir tourné la Renommée du côté de la Suisse, pour faire signe aux émigrés de rentrer. Les républicains éclairés gémissaient de ces inepties, mais ne pouvaient les empêcher.

Il fut dénoncé et incarcéré au mois d'octobre 1793 comme contre-révolutionnaire, après avoir été arrêté à Rome et expulsé comme républicain en 1792.

Les déclarations suivantes furent faites contre lui :

Comité de surveillance et révolutionnaire de la section de l'Hôtel-Dieu.

LIBERTÉ — ÉGALITÉ.

« Le 26^e jour du 1^{er} mois de l'an deux de la Rédublique une, indivisible et démocratique (17 octobre 1793).

« Se sont présentés devant nous membres du comité révolutionnaire de l'hôpital, les citoyens Thomassin, 32, rue de l'Hôpital; Castelan, n° 51, rue Paradis; Farge, n° 44, rue Paradis; Lacroix, n° 50, rue Paradis, qui nous ont dénoncé le sieur Chinard, artiste sculpteur, n° 5, quay du Rhône, pour lui avoir entendu dire en assemblée permanente que si la Convention l'avait tiré des fers de Rome, c'est qu'elle